

Un certain nombre de règles sont spécifiques aux cours EPS et s'ajoutent au règlement intérieur du lycée.

RÈGLES VESTIMENTAIRES

1. **En EPS, une tenue de sport est obligatoire.** Elle doit se démarquer de toute tenue de loisir qui prête à confusion. Elle comporte un survêtement, un tee-shirt de rechange, des chaussures adaptées à l'activité sportive et au lieu de pratique (gymnase ou extérieur) ; un élastique pour les cheveux longs.
2. **Une bonne hygiène** nécessite d'avoir sa tenue dans un sac de sport et de se changer avant et après la séance, le minimum étant le changement du tee-shirt dans lequel l'élève a transpiré.
3. **Objets précieux, clés, bijoux, cartes de sortie et téléphones portables (éteints !)** ne sont pas nécessaires et resteront dans le sac scolaire.
4. **Pour des raisons de sécurité évidentes**, les chaussures de sport devront être lacées efficacement et de façon traditionnelle pour tenir aux pieds. Toutes chaussures de loisir sportif avec ou sans laçage et / ou à fines semelles sont interdites.
5. **Le port du bonnet ou de la casquette est toléré** quand les conditions climatiques l'imposent et avec l'autorisation du professeur.

RÈGLES DE RESPECT MUTUEL

1. **Faire collectivement silence au moment de l'appel**, répondre clairement « présent » à l'appel de son nom constitue le premier signe d'un engagement à participer activement.
2. **Après une absence en EPS** : dès l'appel, l'élève fait constater la justification de son absence visée par la « vie scolaire ».
3. **Il n'est pas permis** de mâcher du chewing-gum, de cracher, de s'insulter ou de boire sa « boisson sucrée préférée » pendant le cours. Cependant, il est impératif de s'alimenter avant la pratique, pour avoir l'énergie nécessaire (petit déjeuner le matin, repas complet le midi)
4. **Respecter** l'organisation du cours, les règles du jeu, le partenaire, l'adversaire, l'arbitre ; être loyal, tolérant et toujours maître de soi : tout cela fait partie intégrante des apprentissages en EPS. Toute forme de violence est exclue et sera sanctionnée.
5. **L'EPS** permet beaucoup de discussions et d'échanges. La garantie d'être bien écouté par tous nécessite de s'exprimer après avoir demandé la parole et adopter un vocabulaire correct, non injurieux.

RÈGLES CONCERNANT L'INAPTITUDE PARTIELLE OU TOTALE

1. Par principe sauf **impossibilité majeure** (béquilles ou fauteuil roulant), **les élèves inaptes participent au cours EPS** sous une forme adaptée (participation à différentes tâches : arbitrage, aide, conseil, évaluation). **Les élèves ne sont en aucun cas autorisés à aller en permanence ou à rentrer chez eux.**
2. **Les demandes parentales de dispenses envoyées par mail** seront prises en compte et une adaptation de l'activité sportive sera effectuée. Le professeur d'EPS est dans son droit de faire pratiquer l'élève, seul le médecin a autorité sur les choix du professeur ou cas particulier. À l'inverse, **celles griffonnées sur une feuille volante** ne sont pas acceptées, plus encore si elles sont transmises par un autre élève de la classe.
3. **Les inaptitudes doivent être justifiées par un certificat médical** et sont rapportées par la famille au professeur EPS prendra la décision qui s'impose au cas par cas.

ATTENTION, en classe de terminale, le **certificat médical type** de l'Éducation nationale **est obligatoire** en cas d'**absence** à un **Contrôle en Cours de Formation** comptant pour le **baccalauréat**.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT AVANT OU APRÈS LA SEANCE

1. **La prise en charge des élèves** se fait, dans la cour du lycée **pour les classes de seconde et première. Les élèves de terminales** se rendent seuls sur le lieu de pratique **dès la fin du cours précédent et sur le temps de la récréation.**
2. **La présence et la pratique de l'élève en EPS est obligatoire.**
3. **Les déplacements se font à pied, en groupe, et toujours à proximité du professeur EPS** (pas de retard ni d'avance excessive sachant que le professeur doit fermer les locaux après le dernier élève et être à l'avant du groupe lors de la traversée d'une route). **Aucun élève ne doit courir.**
Les élèves de terminales ne sont pas autorisés à rendre **en véhicule motorisé** jusqu'aux installations.
4. **Les traversées de routes** se font sur les espaces prévus pour les piétons, sous la surveillance et l'autorité du professeur. **Aucun élève ne prendra l'initiative de traverser sans la présence et l'autorisation du professeur.** Ainsi, les premiers élèves du rang s'arrêtent à chaque passage piétons.
5. **L'entrée ou la sortie des vestiaires et du gymnase** se fait dans le calme et sans perte de temps.
6. **Par respect de tous, et afin d'optimiser le temps de pratique,** les élèves disposent de **5 minutes maximum** pour se changer dans les vestiaires et ne doit pas occasionner de chahut ou de perte de temps inutile.
7. **Le retour du cours EPS,** notamment en fin de matinée ou de journée, impose aux élèves de quitter l'établissement par la seule sortie autorisée (quitter le cours depuis les installations sportives extérieures et rentrer directement chez soi est interdit) et en montrant sa carte de sortie à l'assistant d'éducation.
8. **Les sonneries signalent le début et la fin d'un cours.** Toutefois, le retour d'un déplacement parfois lointain impose que **la classe reste sous la responsabilité du professeur jusqu'au lycée,** notamment en cas de retard (cas rares).

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT PENDANT LA SÉANCE

1. **Le matériel pédagogique** est parfois important et volumineux. **La participation active de tous les élèves est requise** dans le respect des règles de sécurité, en début et en fin de cours. Toutefois, aucun élève n'est habilité à prendre seul, du matériel et **l'entrée dans un local à matériel est formellement interdit.**
2. **Dans la mesure du possible,** ce matériel est protégé pour le transport comme les chronomètres dans la sacoche, Le transport et le dépôt du matériel sur le terrain n'indiquent pas que l'on peut s'en servir avant l'arrivée du professeur.
3. **Le rangement** se fait en présence du professeur qui recense le matériel distribué et donne les indications de meilleur rangement possible.
4. **L'utilisation des tablettes numériques** est strictement réservée à un usage pédagogique.
5. **Le professeur doit être écouté,** dans un cours mais plus encore en EPS où la vigilance doit toujours être soutenue. **Il faut se conformer à beaucoup de règles** d'organisation et aussi à des règles de sécurité qu'il faut appliquer à la lettre. (Exemple : des lancers dans un seul sens indiqué par l'enseignant).
6. **Il n'est pas permis aux élèves de se rendre dans les toilettes pour s'hydrater** sauf avec l'accord préalable du professeur. **L'idéal étant d'apporter une gourde.**

NON RESPECT DE LA CHARTE

1. **L'oubli de tenue ou d'élastique pour les cheveux est sanctionné dès la deuxième fois** par une observation dans le carnet. **En cas de récidive, une heure de retenue sera donnée.**
2. **Le non-respect de la charte** entraîne automatiquement une observation.
3. **Le refus de pratiquer** entraîne automatiquement une observation.

Le respect de l'ensemble de ces règles amène à instaurer un climat de vie favorable pendant le cours d'EPS, à développer une confiance partagée entre l'enseignant et l'élève, à créer un esprit de solidarité et de responsabilité chez l'élève. Il permet à l'équipe EPS, de développer un contexte propice aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque collégien.

L'équipe EPS du Sacré-Cœur.

Nom, prénom et signature de l'élève

Signature des responsables légaux